



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16062/12

(OR. en)

PRESSE 467

PR CO 61

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3199^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 19 novembre 2012

Présidente

M^{me} Catherine Ashton

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16062/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a salué la formation de la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition **syrienne** et il a indiqué qu'il considérait ces forces comme les représentants légitimes des aspirations du peuple syrien. Cet accord représente un grand pas sur la voie de la nécessaire unité de l'opposition syrienne. Dans le même temps, le Conseil a réaffirmé qu'il soutenait sans réserve les efforts déployés par M. Lakhdar Brahimi, représentant spécial conjoint, pour trouver une solution politique à la crise.*

*Le Conseil a fait le point sur l'évolution du **processus de paix au Proche-Orient**. Il a déclaré qu'il était gravement préoccupé par la situation à **Gaza** et en Israël et il a vivement déploré que, des deux côtés, des civils aient trouvé la mort. Il a lancé un appel urgent à la désescalade et à la cessation des hostilités.*

*Au cours de leur session semestrielle au sein du Conseil, les ministres de la défense de l'UE ont fait le point sur la **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** et ils ont adopté des conclusions sur le développement des capacités militaires. Le Conseil a aussi fixé le budget de l'Agence européenne de défense pour 2013. En ce qui concerne les opérations menées dans le cadre de la PSDC, le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux de préparation d'une mission militaire dont l'objectif serait de soutenir la réorganisation et la formation des forces armées maliennes.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
SÉCURITÉ ET DÉFENSE	7
Agence européenne de défense - Budget 2013	7
Opérations PSDC	7
Task force défense	7
Discussions au Conseil européen en 2013	7
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	8
Processus de paix au Proche-Orient.....	8
Mali	9
Voisinage méridional	11
– Syrie	11
– Égypte.....	11
– Libye	11
– Liban	12
– Yémen	13
Ukraine.....	14
République démocratique du Congo.....	14
Cuba	16

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	16
Conseil d'association avec la Tunisie.....	16
Comité directeur de l'Agence européenne de défense	16

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Développement des capacités militaires de l'UE	17
– Rapport au Conseil du chef de l'Agence européenne de défense.....	17
– Orientations concernant les activités de l'Agence européenne de défense en 2013.....	17
– Développement des capacités militaires.....	17
– Agence européenne de défense - Échange d'informations classifiées	20

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– L'UE soutient le contrôle des exportations d'armements dans les pays tiers	21
– Lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre.....	21
– Contrôle des exportations d'armements - rapport annuel.....	21
– Cadre de contrôle UE des exportations d'armements	21
– Convention sur les armes chimiques	22
– République de Moldavie - Plan d'action pour la libéralisation du régime des visas.....	23
– Afrique du Sud: dialogue sur les droits de l'homme.....	24

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

– Fonds européen de développement: contributions financières à verser par les États membres.....	24
– Stratégie commune relative au partenariat Caraïbes-UE.....	24

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

M. Michel TILEMANS

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

M. Anyu ANGELOV

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

M. Alexandr VONDRA

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

M. Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN

Ministre des affaires étrangères
Représentant permanent

Allemagne:

M. Michael LINK

M. Thomas de MAIZIÈRE

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères
Ministre fédéral de la défense

Estonie:

M. Urmas PAET

M. Urmas REINSALU

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Irlande:

M. Eamon GILMORE

M. Alan SHATTER

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce
Ministre de la justice et de l'égalité, ministre de la défense

Grèce:

M. Dimitris AVRAMOPOULOS

M. Panos PANAGIOTOPOULOS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Espagne:

M. Pedro MORÉNES EULATE

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

Ministre de la défense
Secrétaire d'État aux affaires étrangères

France:

M. Laurent FABIUS

M. Jean-Yves LE DRIAN

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Italie:

M. Giulio TERZI DI SANT'AGATA

M. Giampaolo DI PAOLA

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Chypre:

M^{me} Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

M. Demetris ELIADES

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

M. Jānis SĀRTS

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État, ministère de la défense

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

M. Vytautas UMBRASAS

Ministre des affaires étrangères
Vice-ministre de la défense nationale

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

M. Jean-Marie HALSDORF	Ministre de l'intérieur et à la grande région, ministre de la défense
<u>Hongrie:</u>	
M. János MARTONYI	Ministre des affaires étrangères
M. Tamás VARGHA	Secrétaire parlementaire, ministère de la défense
<u>Malte:</u>	
M. Tonio BORG	Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
M. Stephen BORG	Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité
<u>Pays-Bas:</u>	
M. Frans TIMMERMANS	Ministre des affaires étrangères
M ^{me} Jeanine HENNIS-PLASSCHAERT	Ministre de la défense
<u>Autriche:</u>	
M. Michael SPINDELEGGER	Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales
M. Norbert DARABOS	Ministre de la défense et des sports
<u>Pologne:</u>	
M. Jerzy POMIANOWSKI	Sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères
M. Tomasz SIEMONIAK	Ministre de la défense nationale
<u>Portugal:</u>	
M. Paulo PORTAS	Ministre d'État, ministre des affaires étrangères
M. José Pedro AGUIAR BRANCO	Ministre de la défense nationale
<u>Roumanie:</u>	
M. George CIAMBA	Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères
M. Sebastien HULUBAN	Secrétaire d'État, ministère de la défense nationale
<u>Slovénie:</u>	
M. Karl ERJAVEC	Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
M. Aleš HOJS	Ministre de la défense
<u>Slovaquie:</u>	
M. Miroslav LAJČÁK	Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
M. Miloš KOTEREC	Secrétaire d'État au ministère de la défense
<u>Finlande:</u>	
M. Erkki TUOMIOJA	Ministre des affaires étrangères
M. Carl HAGLUND	Ministre de la défense
<u>Suède:</u>	
M. Carl BILDT	Ministre des affaires étrangères
M ^{me} Karin ENSTRÖM	Ministre de la défense
<u>Royaume-Uni:</u>	
M. William HAGUE	Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth
M. Andrew MURRISON	Ministre adjoint chargé de la stratégie de sécurité internationale
.....	
<u>Commission:</u>	
M. Andris PIEBALGS	Membre
M. Michel BARNIER	Membre
M. Štefan FÜLE	Membre
.....	

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

<u>Croatie:</u>	
M. Joško KLISOVIĆ	Vice-ministre des affaires étrangères et européennes
M ^{me} Višnja TAFRA	Vice-ministre de la défense

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Agence européenne de défense - Budget 2013

Le Conseil a fixé à 30,5 millions d'euros le budget de l'Agence européenne de défense (AED) pour 2013. Dans ce cadre, il a invité l'AED à étudier avec les États membres les perspectives de contributions supplémentaires par l'intermédiaire de ses programmes et projets spécifiques.

Opérations dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune

Le Conseil a fait le point sur les opérations militaires de l'UE menées dans le cadre de la PSDC et a réfléchi à la suite à leur donner. Il s'agit notamment de l'opération Althea en Bosnie-Herzégovine, de l'opération EUNAVFOR Atalanta de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie et de la mission de l'UE chargée de la formation des forces somaliennes.

Task force défense

Le Conseil a reçu des informations sur les travaux de la Task force de la Commission sur les industries et les marchés de la défense.

Cette task force a pour objectif d'achever le marché intérieur pour le matériel de défense ainsi que de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. Elle a répertorié trois domaines d'action prioritaires: le marché intérieur, la politique industrielle ainsi que la recherche et l'innovation.

Discussions au Conseil européen en 2013

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un débat d'orientation en vue du débat de fond sur les questions de défense qui devrait avoir lieu lors du Conseil européen de décembre 2013.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a fait le point sur l'évolution du processus de paix au Proche-Orient. En outre, il a discuté des événements récents à Gaza et il a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'Union européenne est gravement préoccupée par la situation à Gaza et en Israël et déplore vivement que, des deux côtés, des civils aient trouvé la mort. Toutes les attaques doivent cesser immédiatement car elles causent des souffrances injustifiables à des civils innocents. L'Union européenne lance donc un appel urgent à la désescalade et à la cessation des hostilités. Elle soutient les efforts de médiation en vue d'un rapide cessez-le-feu entrepris par l'Égypte et d'autres acteurs et se félicite de la mission que le Secrétaire général des Nations unies effectue dans la région.
2. L'Union européenne condamne fermement les tirs de roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza, auxquels le Hamas et les autres groupes armés présents à Gaza doivent mettre fin immédiatement. Rien ne saurait justifier que des civils innocents soient délibérément pris pour cibles. Israël a le droit de protéger sa population contre de telles attaques; ce faisant, il doit agir de manière proportionnée et veiller en permanence à protéger les civils. L'UE souligne que toutes les parties doivent respecter pleinement le droit international humanitaire.
3. Une cessation immédiate des hostilités est dans l'intérêt de tous, compte tenu en particulier de l'instabilité qui règne en ce moment dans la région. La situation actuelle montre une fois de plus qu'il est urgent de réaliser des progrès pour parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, permettant aux deux parties de cohabiter dans la paix et la sécurité. L'Union européenne continuera de collaborer avec tous ceux qui exercent une influence dans la région en vue de réaliser cet objectif.
4. L'Union européenne rappelle sa position sur Gaza exprimée dans de précédentes conclusions du Conseil, notamment celles du 14 mai 2012."

Mali

Au cours d'un déjeuner commun, les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense ont étudié la situation au Mali et le projet de concept de gestion de crise en vue d'une éventuelle opération qui serait menée dans le cadre de la PSDC pour former l'armée malienne.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'Union européenne (UE) rappelle que la crise politique et sécuritaire au Mali exige une approche cohérente et globale afin d'assurer une solution durable, dans laquelle l'appropriation africaine est primordiale.
2. L'UE salue la mobilisation régionale et internationale pour appuyer le Mali ainsi que la planification d'une opération africaine dans le cadre des résolutions 2056 et 2071 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU). Elle rappelle à cet égard son engagement à soutenir le Mali et la CEDEAO en réponse à leurs demandes respectives.
3. L'UE renouvelle son appel aux autorités maliennes pour qu'elles présentent dans les plus brefs délais une feuille de route crédible et consensuelle pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique, y compris le contrôle civil des forces armées. Elle souligne que les actions dans le domaine de la sécurité doivent appuyer des objectifs politiques et venir en complément du processus politique malien.
4. Dans ce contexte, l'UE rappelle la nécessité d'organiser, dès que possible, des élections libres et transparentes et rappelle sa disponibilité à appuyer celles-ci par un soutien financier et par une mission d'observation électorale de l'UE dès l'annonce du calendrier électoral.
5. À cet égard, l'UE sera attentive à ce que le rétablissement de l'autorité de l'État malien sur l'ensemble de son territoire se fasse dans le respect de l'état de droit et dans le cadre d'un processus de réconciliation crédible et pérenne. Elle demande la mise en place dans les meilleurs délais d'un cadre de dialogue national ouvert à l'ensemble des Maliens, y compris les groupes armés non impliqués dans des activités terroristes, qui reconnaissent l'intégrité du territoire malien.
6. L'UE se félicite des travaux de planification menés dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union africaine qui ont conduit à l'adoption d'un concept stratégique et d'un concept d'opération. Sur cette base, l'UE espère qu'une opération africaine, dont la planification aura été agréée, pourra être rapidement autorisée par le CSNU.

7. Dans ce contexte, l'UE souligne l'importance d'un soutien financier adéquat à l'opération africaine au Mali par les États et les organisations de la région ainsi que les autres partenaires internationaux clés. Elle rappelle sa volonté d'apporter son soutien financier et le Conseil demande à cet égard à la Commission de prévoir la mobilisation de la Facilité de Paix Africaine.

Afin de garantir l'appui prévisible et durable de l'UE à des opérations africaines de maintien de la paix, y compris la mission au Mali, le Conseil invite la Commission à identifier les crédits additionnels du 10^e FED qui pourraient être mobilisés.

8. Le Conseil remercie la Haute représentante pour la présentation du projet de concept de gestion de crise en vue d'une mission militaire de PSDC visant à appuyer la réorganisation et l'entraînement des forces armées maliennes. Il accueille favorablement la présentation de ce document et demande aux groupes compétents de procéder de manière urgente à son examen pour permettre son approbation par le Conseil en décembre. Il se félicite également des annonces des États membres sur de possibles contributions à cette mission.
9. L'UE condamne toutes les violations des droits de l'Homme. Elle rappelle notamment la situation des enfants et des femmes exposés à des nombreuses violations des droits de l'Homme dans le nord du pays et demande aux autorités maliennes de faire toute la lumière sur l'ensemble des exactions commises depuis le début de la crise, au nord comme au sud du pays, notamment sur les faits survenus à Diabali les 8 septembre et 24 octobre 2012.
10. L'UE rappelle l'obligation de garantir à tous les acteurs humanitaires l'accès libre et sans entraves au nord du pays.
11. L'UE rappelle son souhait de reprendre graduellement sa coopération dès l'adoption d'une feuille de route crédible et en fonction des progrès de celle-ci. Elle souligne son engagement à contribuer à des mesures de stabilisation et de consolidation en vue d'une sortie durable de la crise. A cet égard, le programme européen de coopération au développement au Mali sera révisé en tenant compte des besoins de la population malienne.
12. Enfin, l'UE soutient l'organisation de réunions régulières du Groupe de Soutien et de Suivi de la situation au Mali, afin d'assurer la coordination continue des efforts maliens, régionaux et internationaux, en étroite liaison avec l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies."

Pour en savoir plus, voir la [fiche d'information sur l'Union européenne et le Sahel](#).

Voisinage méridional

– *Syrie*

Le Conseil a eu un débat approfondi sur les derniers événements survenus en Syrie, en particulier la formation de la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne. Il a adopté les conclusions suivantes:

1. "Rappelant les précédentes conclusions du Conseil, l'UE est consternée par la dégradation de la situation en Syrie. Elle reste vivement préoccupée par les effets de contagion qu'entraîne la crise syrienne sur la sécurité et la stabilité des pays voisins. L'UE reste attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Elle réaffirme son soutien sans faille aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, pour trouver une solution politique à cette crise. L'UE continue de demander à tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies d'assumer leurs responsabilités.
2. L'UE salue l'accord intervenu le 11 novembre lors de la réunion des groupes d'opposition syriens tenue à Doha et, en particulier, la formation de la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne. L'UE les considère représentants légitimes des aspirations du peuple syrien. Cet accord représente un grand pas sur la voie de la nécessaire unité de l'opposition syrienne. L'UE espère que cette nouvelle coalition continuera d'œuvrer en faveur d'une participation de toutes les parties, qu'elle respectera les principes des droits de l'homme et de la démocratie et qu'elle dialoguera avec tous les mouvements d'opposition et toutes les composantes de la société civile syrienne. L'UE est prête à soutenir cette nouvelle coalition dans ces efforts et ses relations avec la communauté internationale. L'UE encourage la coalition à nouer le dialogue avec le Représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe et à présenter son programme de transition politique en vue de constituer une solution de rechange crédible au régime actuel.
3. Au vu de la dégradation de la situation humanitaire et à l'approche de l'hiver, l'UE est déterminée à accroître encore son aide humanitaire pour alléger les souffrances de tous ceux qui sont touchés par le conflit en Syrie et des réfugiés dans les pays voisins. L'UE en appelle à tous les donateurs pour qu'ils fassent de même. Elle réaffirme la nécessité pour toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et demande une nouvelle fois que la protection spécifique prévue pour le personnel médical et les installations médicales dans le cadre du droit humanitaire international soit rigoureusement respectée."

– *Égypte*

Le Conseil a brièvement débattu de la suite à donner à la réunion de la "task force" avec l'Égypte, qui a eu lieu les 13 et 14 novembre au Caire.

– *Libye*

Le Conseil a fait le point sur la situation en Libye après la formation du nouveau gouvernement.

– *Liban*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Liban:

1. "L'UE condamne fermement l'attentat à la bombe perpétré le 19 octobre à Beyrouth, au cours duquel le Général de brigade Wissam al-Hassan, chef du service d'information des forces de sécurité intérieures, ainsi que deux autres personnes ont été tués, et de nombreuses autres personnes blessées. Cet acte de violence, ainsi que d'autres tentatives d'assassinat, doit faire l'objet d'une enquête approfondie et les auteurs doivent être traduits en justice rapidement. L'impunité et la violence politique ne sauraient être tolérées dans une société démocratique.
2. L'UE souligne qu'il est important de préserver l'unité nationale et la stabilité du Liban. Elle encourage toutes les forces politiques à participer de façon constructive aux efforts de dialogue menés par le président, Michel Sleiman, et à appliquer pleinement la déclaration de Baabda adoptée dans le cadre du dialogue national.
3. L'UE condamne les incursions répétées des forces syriennes en territoire libanais et réaffirme qu'elle est attachée à l'unité, à la stabilité, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Elle souligne l'importance des efforts déployés par le Liban pour empêcher la propagation de la violence qui sévit dans la Syrie voisine. À cet égard, elle appelle toutes les parties à mettre pleinement en œuvre les dispositions de la déclaration de Baabda concernant la nécessité de se tenir à l'écart des conflits régionaux qui risquent d'avoir des répercussions négatives sur le Liban.
4. L'UE rend hommage aux autorités et à la population libanaises pour l'aide qu'elles ont apportée aux personnes fuyant la violence en Syrie. Elle rappelle qu'elle est disposée à intensifier son assistance à mesure que les besoins continuent d'augmenter.
5. L'UE rappelle qu'il est important que le Liban dispose d'institutions publiques solides, indépendantes et démocratiques. Il est essentiel qu'elles continuent de fonctionner pour préserver la stabilité et l'unité du Liban, comme l'a souligné la haute représentante lors de sa récente visite dans le pays, qui venait à point nommé. L'UE se félicite des efforts déployés par les forces de sécurité libanaises, y compris les forces armées libanaises, pour garantir la sécurité de tous ceux qui vivent sur le territoire libanais, dans le respect de l'État de droit et des droits de l'homme. Elle rappelle qu'elle a à cœur d'aider les institutions et les forces de sécurité libanaises à remplir ce rôle.
6. L'UE souligne qu'il est important que le Liban continue avec détermination à s'acquitter pleinement de l'ensemble de ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies. Rappelant toutes les conclusions antérieures du Conseil, l'UE réaffirme son soutien sans réserve au Tribunal spécial pour le Liban et demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec lui.

7. L'UE encourage le Liban à poursuivre son processus de réforme, y compris dans la perspective des élections législatives de 2013. Elle souligne, dans ce contexte, l'importance de son partenariat avec le Liban dans le cadre de la Politique européenne de voisinage et attend avec intérêt un renforcement de la coopération avec ce pays tel que le prévoit le nouveau plan d'action dans le cadre de la PEV qui est en cours d'adoption."

– *Yémen*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Yémen:

1. "L'Union européenne se félicite des progrès réalisés sous la direction du président Hadi au cours de la première année du processus de transition au Yémen. Ce processus a été lancé le 23 novembre 2011, par la signature de l'accord sur la transition politique et le mécanisme de mise en œuvre, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe. L'Union européenne réaffirme qu'elle soutient pleinement le président Hadi et le gouvernement yéménite dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre cet accord et assurer une transition pacifique et ordonnée. Elle réaffirme qu'elle est fermement attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale du Yémen. Elle souligne la nécessité de réaliser d'urgence des progrès dans les domaines politique, économique, humanitaire et sécuritaire, afin de répondre aux attentes très importantes de la population yéménite en prenant des mesures pour améliorer le respect des droits civils et politiques ainsi que les conditions de vie.
2. L'Union européenne souligne qu'il est urgent de réaliser des avancées en ce qui concerne le lancement de la conférence de dialogue national et insiste sur l'importance du respect du calendrier prévu par l'initiative du Conseil de coopération du Golfe. Elle engage toutes les parties prenantes au Yémen à soutenir ce processus et y participer de manière constructive et sans conditions préalables pour faire en sorte qu'il soit pleinement inclusif, équilibré et transparent, qu'il représente dûment toutes les composantes de la société yéménite et qu'il reflète le rôle important des jeunes et des femmes. L'Union européenne encourage également le gouvernement yéménite et toutes les parties concernées à prendre des mesures visant à améliorer le climat politique dans la perspective du dialogue national.
3. L'Union européenne se félicite du mandat donné par le parlement yéménite au président Hadi pour qu'il désigne une nouvelle commission électorale et elle encourage la réalisation de progrès rapides afin de prendre les mesures nécessaires à l'organisation d'un référendum sur la constitution en 2013 et à la tenue d'élections nationales se déroulant dans l'ordre au début de 2014. L'Union européenne est prête à apporter une assistance électorale selon qu'il conviendra.
4. L'Union européenne condamne vigoureusement tous les actes de terreur. Elle est aussi gravement préoccupée par tous les actes visant à porter atteinte ou à faire obstacle à la transition, ou à faire échouer ce processus, compromettant ainsi la réalisation de nouveaux progrès dans les réformes institutionnelles, sociales et économiques. Elle demande à toutes les parties, en particulier aux représentants de l'ancien régime et des forces armées, d'œuvrer en faveur de la pleine concrétisation de la transition au Yémen, conformément à l'esprit de l'accord sur la transition. L'Union européenne réaffirme qu'elle est disposée à explorer toutes les voies possibles pour assurer une transition réussie et rappelle les résolutions 2014 et 2051 du Conseil de sécurité des Nations unies.

5. L'Union européenne est profondément préoccupée par la détérioration constante de la situation humanitaire au Yémen. L'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguë restent des problèmes majeurs pour une grande partie de la population yéménite, notamment pour les enfants. En 2012, l'Union européenne a intensifié ses efforts pour répondre aux besoins humanitaires immédiats; elle demeure pleinement résolue à en faire autant à l'avenir, selon les besoins et les possibilités.
6. L'Union européenne se félicite des résultats positifs de la conférence des donateurs et de la réunion ministérielle des amis du Yémen qui ont eu lieu récemment et qui ont réaffirmé le soutien de la communauté internationale en faveur du Yémen. Elle encourage le gouvernement yéménite à renforcer la capacité de ses institutions et lance un appel à tous les donateurs pour qu'ils fournissent l'aide nécessaire à cette fin, pour faire en sorte que les promesses d'aides soient rapidement traduites en actions concrètes destinées à améliorer la situation de la population yéménite."

Ukraine

Le Conseil a débattu de la situation en Ukraine après les élections législatives du 28 octobre ainsi que des perspectives de nouvelles avancées en vue de la signature de l'accord d'association avec ce pays.

République démocratique du Congo

Le Conseil a débattu de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'UE condamne avec force la reprise des hostilités par le groupe rebelle M23. Elle réclame l'arrêt immédiat de l'offensive militaire au Nord-Kivu. L'UE se déclare vivement préoccupée par l'urgence de la crise sécuritaire et humanitaire qui affecte l'est de la RDC et par le grand défi que pose cette crise pour la sécurité et la stabilité de la région des Grands Lacs.
2. L'UE réaffirme sa condamnation du M23 et des autres groupes armés présents dans la région et exige qu'il soit mis un terme immédiat à la violence, y compris aux violences sexuelles, aux violations des droits de l'homme et au recrutement d'enfants soldats. L'UE condamne fermement les initiatives prises par le M23 pour mettre en place une administration parallèle dans les zones qu'il contrôle.
3. Les tentatives de porter atteinte à la sécurité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la RDC ne peuvent pas être tolérées. L'UE prend note du rapport que le groupe d'experts des Nations unies a adressé au comité des sanctions mis en place par la résolution 1533 et elle est vivement préoccupée par les informations faisant état de la persistance d'un soutien extérieur aux groupes rebelles dans l'est de la RDC. Elle appelle l'ensemble des parties concernées à mettre un terme immédiat à ce soutien et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC. En coordination avec d'autres membres de la communauté internationale, l'UE envisagera des mesures appropriées pour donner suite aux délibérations du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que des mesures visant à encourager les acteurs régionaux à se montrer constructifs.

4. Il est aussi essentiel que le gouvernement de la RDC donne une impulsion aux efforts concrets visant à instaurer la sécurité, l'État de droit et une administration efficace dans tout l'est du pays et qu'il prenne des mesures pour assurer pleinement la protection des civils. Dans ce contexte, l'UE appelle le gouvernement à accélérer le processus indispensable de réforme globale du secteur de la sécurité que l'UE soutient par l'intermédiaire des deux missions PSDC qu'elle mène dans le pays: EUSEC RD Congo et EUPOL RD Congo.
5. L'UE demeure gravement préoccupée par la situation humanitaire qui règne dans l'est de la RDC où plus de 650 000 personnes ont été déplacées depuis avril 2012. L'offensive militaire qui a eu lieu récemment accroîtra les risques d'une crise humanitaire échappant à tout contrôle. L'UE appelle toutes les parties, y compris les pays voisins, à remplir leurs obligations en termes d'accès des organisations humanitaires qui répondent aux besoins de la population civile touchée.
6. Tous ceux qui sont responsables de violences à l'encontre des civils, en particulier les femmes et les enfants, y compris lorsqu'il s'agit de violences sexuelles, doivent rendre compte de leurs actes. L'UE encourage également la MONUSCO à jouer un rôle actif dans la crise conformément à son mandat. Son rôle, à l'appui du gouvernement de la RDC, est déterminant pour la protection de la population civile et toute tentative visant à nuire à sa capacité de mettre en œuvre son mandat est inacceptable.
7. L'UE insiste sur le fait qu'une solution militaire au conflit qui se déroule actuellement n'est pas viable. Elle salue les efforts déployés dans le cadre de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de l'Union africaine et des Nations unies afin de trouver une solution politique durable à la crise actuelle dans l'est de la RDC. Elle appelle toutes les parties prenantes, y compris les pays voisins, à user de toute leur influence dont ils disposent et à prendre les mesures nécessaires pour éviter que la situation ne se détériore davantage et que le conflit ne se propage à d'autres factions et d'autres régions.
8. L'UE soutient la nomination d'un envoyé spécial de l'Union africaine et invite le Secrétaire général des Nations unies à examiner la possibilité de nommer un représentant spécial pour faciliter le dialogue régional en vue de répondre à la crise immédiate tout en trouvant avec les acteurs de la région une solution politique durable qui permettra de traiter les causes profondes du conflit. L'UE continuera d'apporter son soutien au mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL et encourage une coopération renforcée avec la MONUSCO sur les questions opérationnelles.
9. En vue de promouvoir et de soutenir des efforts coordonnés au niveau national, régional et international, le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à présenter des propositions concernant une approche stratégique de l'UE relative aux multiples défis relatifs à la sécurité et au développement auxquels fait face l'est de la RDC."

Cuba

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les options concernant l'avenir des relations entre l'UE et Cuba, donnant ainsi suite à la demande adressée par le Conseil des affaires étrangères du 25 octobre 2010 à la Haute représentante de mener un débat sur cette question.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL**Conseil d'association avec la Tunisie**

La neuvième session du Conseil d'association UE-Tunisie s'est tenue en marge du Conseil. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse figurant dans le document [16435/12](#).

Comité directeur de l'Agence européenne de défense

Le comité directeur de l'Agence européenne de défense s'est réuni en marge du Conseil.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Développement des capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris acte du rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE de novembre 2011 à octobre 2012.

Rapport au Conseil du chef de l'Agence européenne de défense

Le Conseil a pris acte du rapport du chef de l'Agence européenne de défense sur les efforts déployés pour améliorer les capacités de défense des États membres participants.

Orientations concernant les activités de l'Agence européenne de défense en 2013

Le Conseil a adopté des orientations concernant les activités de l'Agence européenne de défense en 2013.

Développement des capacités militaires

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le développement des capacités militaires:

1. "Le Conseil renouvelle son appel en faveur de la préservation et de la poursuite du développement des capacités militaires pour soutenir et renforcer la PSDC. Ces capacités sont en effet fondamentales si l'on veut que l'UE puisse jouer un rôle de pourvoyeur de sécurité, dans le cadre d'une approche globale plus vaste. Le Conseil souligne la nécessité d'optimiser l'efficacité des dépenses de défense de l'Europe en cette période d'austérité. À cette fin, il reste déterminé à renforcer la coopération européenne, notamment par la mutualisation et le partage des capacités militaires. Il rappelle également la nécessité d'une industrie de défense européenne forte et moins fragmentée pour soutenir et renforcer les capacités militaires de l'Europe et la capacité de l'UE à agir de façon autonome. Il insiste sur les retombées plus larges qu'entraîne le secteur de la défense, en ce qu'il contribue à l'innovation, à la technologie et à la croissance, ainsi que sur la nécessité de réaliser, dans ces domaines, des synergies avec les politiques de l'UE au sens large.
2. Dans ce contexte, le Conseil attend avec intérêt les travaux que le Conseil européen mènera en 2013 en vue de fournir des orientations stratégiques sur les questions de défense.

Examen des lacunes

3. Le Conseil souligne que, dans le cadre du développement des capacités militaires, il faut avant tout s'attacher à combler les lacunes et à répondre aux nouveaux besoins de la PSDC. Il invite le Comité militaire de l'UE (CMUE) à procéder, en 2013, à un examen des lacunes et des priorités en matière de capacités militaires, à titre de contribution au plan de développement des capacités de l'Agence européenne de défense (AED), qui vise à fournir des indications pour les décisions à prendre au niveau national en ce qui concerne les investissements en matière de défense consacrés au développement des capacités.
4. Le Conseil demande que soient présentés à l'échelon politique des rapports plus stratégiques et plus cohérents sur le développement des capacités militaires, y compris sur l'évolution des besoins et les domaines où des progrès sont ou non réalisés, afin que des orientations puissent être données plus facilement au niveau ministériel.

Mutualisation et partage

5. Le Conseil soutient la double approche consistant à mener des projets en collaboration tout en rendant la coopération européenne en matière de défense plus systématique et plus durable à long terme.
6. À cet égard, le Conseil salue le fait que le comité directeur de l'AED ait adopté le code de conduite volontaire en matière de mutualisation et de partage des ressources, qui comprend des mesures concrètes visant à rationaliser la coopération au niveau des processus décisionnels nationaux, et il encourage la mise en œuvre effective de ce code. Par ailleurs, le Conseil se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne d'autres mesures destinées à améliorer les conditions de la coopération, en mutualisant la demande, en s'efforçant de trouver des solutions pour les équipements excédentaires ou qui font double emploi et en élaborant une approche européenne pour la qualification et la certification des capacités militaires, notamment dans le domaine de la navigabilité et celui des munitions.
7. Le Conseil salue les progrès accomplis en ce qui concerne les projets de mutualisation et de partage soutenus par l'AED, ainsi que les possibilités de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation recensés par le CMUE. Il rappelle la nécessité d'une participation active des États membres pour assurer le succès de la coopération en Europe. Le Conseil juge encourageantes les mesures importantes qui ont été prises en 2012, notamment dans les domaines du ravitaillement en vol (signature d'une lettre d'intention sur la mise en œuvre d'une initiative stratégique européenne relative à un avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport), de la formation concernant les hélicoptères (signature d'un arrangement technique portant sur le programme d'exercices pour hélicoptères), de la formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés, des hôpitaux de campagne, de la surveillance maritime, des communications par satellite (cellule d'acquisition) et des autorisations diplomatiques (signature d'un arrangement relatif à un programme concernant les autorisations diplomatiques pour les avions de transport militaires des participants dans leur espace national ou sur leur territoire national). Dans d'autres domaines, comme la formation des pilotes, la formation navale européenne, les munitions intelligentes et les centres européens de transport multimodal, le Conseil constate des évolutions positives, tout en demandant aux États membres d'accroître leur engagement et leur soutien. Par ailleurs, le Conseil prend note avec intérêt des nouvelles possibilités recensées en matière de mutualisation et de partage des ressources, notamment dans les domaines de la cyberdéfense, du déminage d'itinéraires, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et des hélicoptères NH90.

8. Conscient que les initiatives de coopération bilatérales, régionales et multilatérales contribuent dans une large mesure à améliorer et à soutenir les capacités militaires européennes, le Conseil demande que des mesures soient prises pour contribuer au renforcement de la cohérence de ces initiatives, avec le soutien de l'AED et du CMUE, afin d'éviter de graves lacunes ou d'importants doubles emplois.
9. Le Conseil salue la poursuite de la coopération constructive entre les services de l'UE et ceux de l'OTAN, notamment en ce qui concerne la coordination des projets relatifs à la défense intelligente et à la mutualisation et au partage des ressources, afin d'éviter tout double emploi inutile et d'assurer la cohérence et la complémentarité de leur action.

Industrie et marché de la défense

10. Le Conseil se félicite des travaux préparatoires menés par la task force de la Commission sur les industries et les marchés de la défense et attend avec intérêt la contribution importante qu'elle apportera à l'effort plus général déployé au niveau européen pour améliorer l'efficacité et renforcer la coopération. Il encourage la Commission européenne et l'AED à coopérer étroitement avec les États membres pour rendre le marché européen de la défense plus compétitif et plus transparent et pour renforcer l'industrie de la défense européenne, et à favoriser la coopération et les synergies en matière de recherche et technologie dans le domaine des biens à double usage (y compris dans des domaines tels que les drones, la cybersécurité, la sécurité maritime, l'espace ainsi que l'énergie et l'environnement). Le Conseil encourage un renforcement du soutien en faveur des petites et moyennes entreprises, y compris pour leur permettre un accès transfrontière aux marchés, ainsi que des instituts de recherche.
11. Le Conseil appelle également de ses vœux une intensification des efforts afin de garantir la base technologique des capacités futures, d'améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe et de maximiser les investissements dans la recherche et la technologie en Europe.

Groupements tactiques de l'UE

12. Le Conseil rappelle que les groupements tactiques de l'UE permettent à celle-ci de disposer d'un outil de réaction rapide spécifique, lui permettant de répondre rapidement aux nouvelles crises par des moyens militaires. Les groupements tactiques contribuent à renforcer l'interopérabilité et la cohésion politique entre les États membres et demeurent un instrument de transformation des forces armées des États membres.
13. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache au niveau d'ambition consistant à disposer à tout moment de deux groupements tactiques de l'UE en attente. Il note avec satisfaction les nouvelles offres concernant les groupements tactiques présentées par les États membres pour la période à compter de 2016 et appelle de ses vœux une intensification des efforts afin de faire en sorte que les lacunes que l'on devrait constater dans le tableau de roulement au cours des prochaines années n'apparaissent plus à l'avenir.

14. À cet égard, le Conseil convient que le tableau de roulement des groupements tactiques de l'UE devrait être rempli de façon plus systématique par une planification des contributions sur la base d'engagements volontaires périodiques. Il appelle de ses vœux la mise au point des modalités nécessaires pour permettre aux États membres qui veulent et peuvent jouer le rôle de chef de file dans la constitution d'un groupement tactique de définir leurs engagements périodiques, en donnant aux autres États membres la possibilité de se joindre à eux sur une base régionale ou de partenariat. Cette approche plus systématique pour remplir le tableau de roulement devrait prendre en compte la fourniture de capacités spécialisées afin de renforcer le processus de constitution des groupements tactiques, l'objectif étant d'accroître les possibilités de voir s'adapter à une opération spécifique, y compris grâce à une coopération avec des experts civils ou à l'adjonction de capacités civiles, le cas échéant.
15. Le Conseil souligne qu'il faut améliorer les possibilités d'utilisation des groupements tactiques de l'UE, conformément au concept de groupement tactique, afin que puissent être menées des opérations couvrant tout l'éventail des missions, y compris pour soutenir une opération/mission en cours ou pour mener une opération de transition, lorsque le Conseil le décide, sans compromettre le processus normal de constitution de forces.
16. Le Conseil souligne la nécessité de poursuivre les efforts destinés à améliorer l'efficacité des groupements tactiques au regard des coûts grâce à des solutions de mutualisation et de partage, en particulier en matière de logistique, et en s'attaquant aux facteurs financiers qui pèsent sur les groupements tactiques de l'UE.
17. Le Conseil attend avec intérêt la tenue d'un débat stratégique sur la constitution, les possibilités d'utilisation, l'efficacité au regard des coûts et les aspects financiers des groupements tactiques de l'UE lors de la prochaine réunion des ministres de la défense au sein du Conseil des affaires étrangères."

Agence européenne de défense - Échange d'informations classifiées

Le Conseil a approuvé un projet d'arrangement en matière de sécurité entre le bureau de sécurité de l'Agence spatiale européenne et le bureau de sécurité de l'Agence européenne de défense en vue de la protection et de la sauvegarde des informations classifiées échangées entre l'Agence spatiale européenne et l'Agence européenne de défense (AED), dans la perspective de sa conclusion par le comité directeur de l'AED.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'UE soutient le contrôle des exportations d'armements dans les pays tiers

Le Conseil a alloué 1,86 million d'euros à partir du budget de l'UE pour promouvoir l'amélioration des contrôles des exportations d'armements par les pays tiers et pour appuyer les efforts déployés par ceux-ci pour introduire davantage de responsabilité et de transparence dans le commerce des armes conventionnelles. Une aide sera apportée au moyen d'ateliers et de visites d'étude, ainsi que d'un site web offrant des ressources techniques relatives aux contrôles des exportations d'armements. Peuvent en bénéficier les pays d'Europe du Sud-Est, les pays méditerranéens d'Afrique du nord dans le cadre de la politique européenne de voisinage et les pays partenaires de l'Est.

Lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre

Le Conseil a approuvé le treizième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, couvrant les activités menées au cours du premier semestre de 2012.

Contrôle des exportations d'armements - rapport annuel

Le Conseil a pris acte du rapport annuel sur le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, établi conformément à la position commune 2008/944/PESC.

Ce rapport porte sur les activités menées par l'UE et ses États membres en 2011 et 2012. En ce qui concerne les exportations d'armes conventionnelles, il ne couvre que 2011.

Cadre de contrôle UE des exportations d'armements

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le réexamen de la position commune 2008/944/PESC du Conseil:

"Le Conseil réaffirme sa détermination à renforcer la coopération et à promouvoir la convergence entre les États membres dans le domaine des exportations de technologie et d'équipements militaires dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, par la définition, le contrôle du respect et la mise en œuvre de normes communes élevées en matière de gestion et de modération des transferts de technologie et d'équipements militaires par tous les États membres. Le Conseil répète qu'il est déterminé à promouvoir la coopération et la convergence des politiques des États membres afin d'empêcher les exportations d'armes qui pourraient être utilisées à des fins de répression interne ou d'agression internationale, ou pour contribuer à l'instabilité régionale. Cet engagement s'impose d'autant plus au vu de l'évolution récente de la situation au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

C'est pour atteindre ces objectifs que le Conseil a arrêté, le 8 décembre 2008, la position commune 2008/944/PESC définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. Au cours des derniers mois, conformément à son article 15, le Conseil a procédé à un réexamen de cette position commune trois ans après son adoption. Cet exercice a été conduit en consultation avec les parties prenantes concernées, dont le Parlement européen, la société civile et les représentants de l'industrie de la défense.

Le Conseil a passé en revue à la fois les dispositions de la position commune et la mise en œuvre de celle-ci par les États membres, afin d'établir si elle continue d'être un moyen approprié de coordonner les politiques des États membres de l'UE en matière d'exportations d'armes, conformément aux principes et aux critères qui y sont inscrits. Au terme de cette évaluation et sur la base de celle-ci, le Conseil est arrivé à la conclusion que les dispositions de la position commune, ainsi que les instruments qu'elle prévoit, continuent de servir valablement les objectifs fixés en 2008 et constituent toujours un fondement solide pour la coordination des politiques des États membres en matière d'exportations d'armes.

Le Conseil constate par ailleurs qu'il est possible d'encore progresser dans la mise en œuvre de la position commune et dans la réalisation d'une convergence maximale entre les États membres dans le domaine des exportations d'armements conventionnels. À cette fin, le Conseil poursuivra ses travaux dans les prochains mois afin de trouver de nouveaux moyens d'améliorer la mise en œuvre de la position commune. Il axera sa réflexion sur un certain nombre de domaines tels que l'élaboration de nouvelles orientations pour l'application et l'interprétation des huit critères en matière d'exportation définis dans la position commune, le perfectionnement du mécanisme d'échange d'informations à propos de certaines destinations spécifiques, l'amélioration du mécanisme de notification des refus et de consultation. Le Conseil restera également saisi de l'état d'avancement des négociations relatives au traité sur le commerce des armes dans le cadre des Nations unies, y compris pour ce qui est de la compatibilité du traité avec la position commune. Les résultats de cette seconde phase du processus de réexamen seront pris en compte, notamment, dans une mise à jour approfondie du guide d'utilisation qui accompagne la position commune et contient des lignes directrices détaillées pour sa mise en œuvre.

Le Conseil adoptera de nouvelles conclusions au terme du réexamen de la position commune."

Convention sur les armes chimiques

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la troisième conférence d'examen de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CAC), qui doit avoir lieu en avril 2013.

L'UE entend renforcer la CAC en s'appuyant sur les progrès réalisés en ce qui concerne la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques et la prévention de leur réapparition, grâce au renforcement du régime de vérification prévu par la CAC, à l'amélioration des mesures nationales d'application et aux efforts visant à assurer l'universalité de la CAC. L'UE veut aussi adapter l'application de la CAC à l'évolution de l'environnement de sécurité et aux progrès de la science et de la technologie.

République de Moldavie - Plan d'action pour la libéralisation du régime des visas

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil réaffirme que l'UE est résolue à atteindre, en temps utile, l'objectif commun d'un régime de déplacement sans obligation de visa pour les citoyens de la République de Moldavie, pour autant que soient remplies les conditions relatives à une mobilité bien gérée et réalisable en toute sécurité, telles qu'elles sont énoncées dans le plan d'action pour la libéralisation du régime des visas. Dans ce contexte, le Conseil, rappelant qu'un tel plan d'action a été présenté aux autorités de la République de Moldavie en janvier 2011 et que deux rapports sur sa mise en œuvre ont été présentés par les services de la Commission en septembre 2011 et en février 2012, accueille avec satisfaction le troisième rapport de la Commission, daté du 22 juin 2012, sur la mise en œuvre par la République de Moldavie du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas. Le Conseil se félicite en outre du rapport de la Commission sur l'incidence éventuelle d'une future libéralisation du régime des visas en faveur de la République de Moldavie sur la situation migratoire et la sécurité dans l'Union européenne et il souligne l'importance de ce rapport ainsi que la nécessité d'étudier les incidences et mesures pouvant être mises en évidence au cours de la mise en œuvre dudit plan d'action, y compris en ce qui concerne l'intégration des minorités, le traitement de l'immigration clandestine et la lutte contre la traite des êtres humains.

En se fondant sur ces rapports, le Conseil souscrit à l'analyse selon laquelle la République de Moldavie a rempli tous les critères de référence au cours de la première phase du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas, et décide de lancer l'évaluation des critères prévus dans le cadre de la deuxième phase. À cet égard, le Conseil souligne qu'il est nécessaire que soient pleinement et effectivement mis en œuvre l'ensemble des critères de référence dans le cadre de la deuxième phase.

Le Conseil invite la Commission à continuer d'aider la République de Moldavie à mettre en œuvre le plan d'action pour la libéralisation du régime des visas, ainsi qu'à continuer de rendre compte de sa mise en œuvre, y compris des suites données au rapport de la Commission sur l'incidence éventuelle de la libéralisation du régime des visas sur la situation migratoire et la sécurité, en vue de déterminer si les critères de référence dudit plan d'action ont tous été respectés."

Afrique du Sud: dialogue sur les droits de l'homme

Le Conseil a adopté des conclusions concernant la mise en place d'un dialogue sur les droits de l'homme avec l'Afrique du Sud. Le dialogue aura lieu sur une base annuelle et portera sur des questions pertinentes en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit. Lire le [texte complet des conclusions](#).

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**Fonds européen de développement: contributions financières à verser par les États membres**

Le Conseil a fixé le plafond des contributions des États membres pour l'exercice 2014, le montant annuel des contributions pour l'exercice 2013 et le montant de la 1^{re} tranche de la contribution pour 2013 à verser au Fonds européen de développement (doc. [15526/12](#)).

Stratégie commune relative au partenariat Caraïbes-UE

Le Conseil a adopté des conclusions appuyant la stratégie commune relative au partenariat Caraïbes-UE. Cette stratégie a été élaborée conjointement par les pays membres de l'UE et du Cariforum afin d'intensifier leur coopération dans un certain nombre de domaines clés d'intérêt commun, à savoir: l'intégration régionale, la reconstruction d'Haïti, le changement climatique et les catastrophes naturelles, la criminalité et la sécurité, et les actions conjointes menées au sein d'enceintes multilatérales. Pour en savoir plus, voir le document [16455/12](#).